QUATRIEME ANNEE. — N. 726

VENDREDI 10 MARS 1916.

Le Bonnet Rouge

Quotidien Républicain du soir

DIRECTION & PUBLICITÉ
14, rue Drouot (Paris 9e). — Téléph. : CENTRAL 69-70

DIRECTEUR :
Miguel ALMEREYDA

RÉDACTION & ADMINISTRATION
142, rue Montmartre (Paris 2e). — Téléph. : CENTRAL 80-67

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

La Question des Loyers

Le Texte primitif est modifié

Comme conséquence des déclarations apportées à la tribune, M. Viviani, garde des sceaux, a déposé un nouveau projet relatif aux exonérations, réductions et délais en matière de loyers. La commission en a commencé l'examen. Elle a décidé de le prendre en considération. La conception de la Commission sera donc modifiée à partir de l'article 12.

Le texte du gouvernement étend les catégories de locataires pouvant avoir droit aux exonérations. Il est ainsi conçu :

Sans préjudice de l'application des règles de droit commun et des clauses des conventions, il pourra, suivant les circonstances dont la juridiction ci-après instituée sera juge souverain, être accordé, pour la durée de la guerre et les six mois qui suivront le décret fixant la cessation des hostilités, des réductions de prix au locataire qui justifiera avoir éprouvé du fait de la guerre dans ses biens, ses intérêts, ses gains, ses revenus, ses salaires, les produits de son travail et de son industrie, sous la condition qu'il apporte en même temps la preuve que : 1° la location ayant été consentie à usage d'un commerce, d'une industrie ou de toute autre profession, il a été privé du fait de la guerre des avantages de la chose louée tels qu'ils avaient été prévus au moment du contrat ; ou que, 2° la location ayant été consentie à usage d'habitation personnelle, et les lieux loués étant demeurés à sa disposition, il a été mis du fait de la guerre dans l'impossibilité absolue, ou lui ou les personnes à sa charge, d'en conserver la jouissance totale ou partielle ou qu'enfin 3° par suite de la diminution de ses ressources telles que le présent article les précise occasionnée par la guerre, celles-ci ont été et demeurent en disproportion évidente avec l'ensemble de ses charges et de ses besoins.

De plus, aucun locataire ayant un loyer au-dessous de 600 francs n'aura à faire la preuve de son insolvabilité. Ce sera au propriétaire à la prouver, ainsi le déclare l'article 15 :

Sauf la faculté réservée au propriétaire d'administrer la preuve contraire en portant sa réclamation devant la commission arbitrale, sont présumés remplir les conditions fixées par l'article 12 et comme tels totalement exonérés du paiement de leurs loyers échus ou à échoir pour toute la durée des hostilités et les six mois qui en suivront la cessation fixée par décret, les locataires occupant des logements rentrant dans l'une des catégories suivantes : Dans les communes du département de la Seine et celles de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon (Seine-et-Oise), logements dont le loyer est inférieur ou égal à 600 francs. Dans les communes dont la population est supérieure à 5.000 habitants, logements dont le loyer est inférieur ou égal à 300 fr. Dans les autres communes, logements n'excédant pas 100 francs.

Pendant toute la période pour laquelle l'exonération totale leur est accordée, les locataires conserveront la libre possessions des lieux loués.

Néanmoins, le principe de l'indemnité aux propriétaires prévue dans l'article 16 est réservé. Il est peu probable qu'ils soit admis. D'ailleurs la proposition qui consiste à mettre cette indemnité à la charge des départements ne rencontre aucune adhésion. Il y a opposition unanime pour ce procédé.

Les défenseurs des locataires restent intransigeants dans leur façon de voir ; les partisans des propriétaires considèrent comme insuffisant de n'accorder comme indemnité que les deux cinquièmes des pertes subies sur les loyers de 600 francs et au-dessous.

De plus, la commission du budget ne semble pas favorable à l'introduction de cet article dans la loi.

Il faut donc considérer que la question de l'indemnité aux propriétaires ne trouvera pas place dans la loi que la Chambre va maintenant très rapidement voter.

Chez les Alsaciens-Lorrains

Républicains et Cléricaux

C'est avec un certain soulagement que de nombreux Alsaciens, comme le signataire de ces lignes, ont pris connaissance de la démarche que la « Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen » a entrepris auprès du Ministre de l'Intérieur pour arriver à obtenir un statut unique, pour nous autres Alsaciens-Lorrains.

Effectivement nous tombons dans les extrêmes. Pour l'un, nous sommes restés les « frères sacrifiés », pour l'autre nous sommes des suspects. Malheur surtout si, là-bas, dans nos provinces en agoisse, nous ne faisions pas partie du centre catholique.

A chacun ses mérites ; nous les discuterons après la guerre. Mais pas d'extravagances, pas de monopolisations du patriotisme. Parmi les réfugiés qui ont pu quitter à temps leur sol natal alsacien, se trouvent en majorité les chefs du centre alsacien.

Arrivés les premiers, il font partie de toutes les commissions. Ce sont eux les juges et arbitres du patriotisme des autres.

Leur chef, l'abbé Wetterlé, qui a combattu la France dans de longues séries d'articles dans le journal le *Nouvelliste de Colmar*, commence par s'entourer d'une gloriole dangereuse si les républicains s'obstinaient à ne pas vouloir la voir.

Nous le retrouvons dans trois articles différents d'un seul numéro du *Temps* de l'autre semaine. Nous le retrouvons dans les tranchées dans *Excelsior* ; nous le retrouvons dans des conférences et partout. On ne commence plus à voir que lui.

Il obtient le « prix Bonaparte » de la Société des Gens de lettres pour avoir pendant les 20 dernières années défendu la France en Alsace !

Il y aurait beaucoup à dire à cet égard et n'était notre souci de « l'Union Sacrée », nous pourrion citer tel article du *Journal de Colmar* (mai 1903) dans lequel ce « grand Français » traitait de singulière façon la France.

Aujourd'hui, il défend le lieutenant-colonel Carré, dans les journaux, du fait que la sœur de ce dernier avait épousé le général Stoetzer, ancien commandant du corps d'armée de Metz.

Personne ne songe de rendre responsable ou de soupçonner le lieutenant-colonel Carré de ce fait. C'est un de ces rares cas où nous devrons après coup, en jugeant des centaines de cas analogues, dire, « tout comprendre, c'est tout pardonner ».

Mais ce que nous reprochons au colonel Carré, c'est d'avoir « pistonné » de préférence les recommandés de l'abbé Wetterlé, et d'avoir, de ce fait, favorisé l'entrée dans l'Administration, comme mobilisé, de jeunes gens, gaillards d'une vingtaine d'années, dont le devoir eût été d'aller au front après qu'i's avaient eu la chance d'avoir su se soustraire au service militaire allemand, tandis que les offres d'engagements d'autres Alsaciens, dont le patriotisme équivaut celui de l'abbé, se trouvent être ignorés.

Espéorns donc que la démarche entreprise par la Ligue des Droits de l'Homme se trouvera couronnée de succès et que feront partie de cette action générale des personnes qui n'auront pas pour but de se servir de l'Alsace-Lorraine pour rétablir en France le Concordat et le règne de Rome.

« Veillons au grain ! »

Mathias de WIHREN.

Est-ce vrai ?

LA TURQUIE AURAIT FAIT DES OUVERTURES DE PAIX A LA RUSSIE

New-York, mardi. — On commente beaucoup à Washington aujourd'hui des dépêches reçues de source sûre et donnant des détails sur les démarches faites par la Turquie en vue de conclure la paix avec la Russie.

Il est possible que les Allemands, pour des raisons diplomatiques,se rattachant à leurs relations avec les neutres, aient l'intention de publier, ou aient déjà publié un démenti formel à ces bruits, mais ce démenti serait nul aux yeux des Américains qui savent à quoi s'en tenir.Des informations précises, de la source la plus sûre, sont parvenues à Washington. Elles démontrent que l'objet même de la guerre de la Turquie contre la Russie n'existe plus. On affirme que la Russie a déjà été pressentie en vue d'une paix séparée avec la Turquie. Mais on ne s'attend pas à voir ces ouvertures acceptées par la Russie en ce moment parce qu'elle a adhéré au pacte des puissances de l'Entente de ne pas faire de paix séparée.

On sait de source absolument certaine, dit le correspondant à Washington du *New-York Times* — qui a eu souvent l'occasion d'en obtenir confirmation de la bouche même de personnalités officielles allemandes de Washington, — que les Turcs sont dans l'impossibilité de résister à l'avance de l'armée du grand-duc Nicolas enflammée par ses victoires à Erzeroum et à Bitlis.

Bourse de Paris

DU JEUDI 9 MARS 1916

La Bourse observe une extrême réserve, la reprise des affaires restant subordonnée dans une large mesure aux indications que pourront fournir les prochaines événements d'ordre militaire. La cote est généralement faible ; le Rio se tasse, ainsi que le groupe cuprifère.

Fonds d'Etat : Français 3 0/0, 62.50 ; 5 0/0 lib. et non lib., 88.25 — Extérieure, 91.

Actions diverses : Banque de France, 4.495 — Banque du Mexique, 369 — Métro, 407 — Distribution, 370 — Monaco, 2.430 ; 115, 490 — Caoutchoucs, 101 — Malacca, 132.50 — Briansk ord., 317 — Toula, 1.064 — Maltzoff, 489 — Dnieprovienne, 2.255 — Hartmann, 373.

Valeurs minières : Bruay, 1.330 — Bakou, 1.218 — Spies, 20 — Rio, 1.685 — Cape Copper, 85.50 — Tharsis, 165 — Spassky, 55 — Tanganyika, 54.50 — Chino, 337 — Utah, 501 — Butte, 638 — Rand Mines, 106 — Modderfontein B, 152.50 — De Beers ord., 300.

Incendie

Cette nuit, à 3 h. 15, le feu s'est déclaré dans un dortoir de repos à la gare de Vaugirard-Marchandises. Il a été éteint après trois quarts d'heure de travail.

LA BATAILLE DE VERDUN

Nous contre-attaquons avec succès

Après la prise du bois des Corbeaux

Ainsi que nous le faisions prévoir hier, la journée ne pouvait se passer sans apporter de modification à une situation éminemment instable.

L'enjeu de la bataille était la côte de l'Oie. Il est de la plus haute évidence que l'occupation de cette butte, ainsi que de la cote 265 accorderait un gros avantage à l'ennemi en lui assurant un sérieux débouché sur la rive gauche de la Meuse. Or, si l'on se reporte à la carte, on constate que la prise du bois des Corbeaux, entre Bethincourt et la côte de l'Oie, constituait une manœuvre enveloppante à l'égard de la position convoitée.

On conçoit ainsi l'intérêt angoissant qui s'attachait au développement des opérations sur ce point.

Le communiqué de la nuit nous apporte l'heureuse nouvelle du succès de notre contre-attaque.

Le danger est pour un temps circonscrit. La lutte n'est cependant pas terminée ; et il est sage d'attendre un violent retour offensif de l'adversaire sur ce point.

D'une manière générale, les forces allemandes s'usent plus qu'elles ne progressent. La bataille de Verdun est le type le plus saisissant de la guerre d'usure. Jamais on n'aura vu un effort aussi onéreux soutenu avec une telle obstination pour un résultat aussi problématique.

Nous ne devons pas perdre de vue que chaque jour où notre résistance s'affirme, porte un coup terrible à l'assaillant.

Les événements qui marquent les dernières vingt-quatre heures prouvent surabondamment que si l'ennemi peut, par un prodigieux déploiement de force rendre intenables nos positions avancées et les occuper à cette faveur, il lui est par contre bien difficile de contenir nos contre-attaques. A maintes reprises, il a dû restituer le terrain si chèrement conquis.

Lorsque le commandement français l'estime nécesasire le terrain cédé par force est repris par le déclanchement d'une force plus considérable encore.

Une conclusion s'impose, dans ces conditions, relativement aux opérations dont le secteur de Verdu a été le théâtre. Il est clair que notre commandement a renoncé — pour le moment — à la reprise du terrain cédé au début de l'action. Les combats de Douaucourt, de la côte de d'Oie et de Béthincourt montrent d'autre part, que nous sommes en mesure de résister sur nos bases extrêmes.

L'ordre de contre-attaquer ne paraît donné qu'avec la plus expresse réserve, comme si notre état-major général entandait réserver la plénitude de ses forces pour le moment opportun.

R. LECOINTRE-PATIN.

Le Front Occidental

GAFFE PRINCIERE

On lit dans le *Daily Mail* :

Comme la chose apparaît à présent, le kronprinz paraît s'être mépris en annonçant sa détermination de s'emparer de Douaumont à n'importe quel prix, afin d'influencer sur le plan général de la bataille. Il y a peu de doute que les Allemands aient eu, tout d'abord, l'intention d'accompagner l'attaque frontale sur Verdun de deux attaques de flanc, l'une sur la plaine de la Woevre, qu'il n'y aurait pas eu besoin de pousser jusqu'au bout, et l'autre sur la rive ouest de la Meuse, qui serait devenue l'attaque principale ; mais, dans le désir de justifier son premier communiqué : « Nous avons pris Douaumont ! » le fils du kaiser harda 250.000 hommes sur le plateau contre l'avis de ses genraux, qui soutenaient qu'ils seraient beaucoup mieux utilisés sur la rive ouest de la Meuse. Maintenant que les Allemands ont dessiné leur offensive de flanc, les critiques français disent qu'il y est dix jours trap tard.

La bataille, dans ce secteur, n'a pas encore atteint son point culminant, et, bien que les généraux Castelnau et Pétain soient pleins de confiance, les événements de ces prochains jours vont être attendus avec une anxiété intense par toute la France.

Il ne saurait être douteux que les Allemands préparent un important mouvement d'infanterie sur la rive gauche de la Meuse, si, en fait, il n'est pas encore commencé.

Des prisonniers faits par les Français déclarent que la plupart des régiments allemands ont été portés à effectifs pleins, par des appels de l'intérieur avant de commencer l'offensive. Ces régiments sont maintenant à l'état de squelettes, ayant perdu la plupart de leurs hommes. Les pertes importantes en officiers s'expliquent de ce fait que, pour la première fois depuis plusieur mois, les officiers allemands jusqu'au rang de général, par ordre du kaiser, conduisent les hommes à l'action, au lieu de les y suivre.

CE QUE DIT LA PRESSE ALLEMANDE

Genève, 8 mars. — Les journaux allemands n'ajoutent rien aux nouvelles françaises au sujet de la bataille de Verdun. Ils déclarent qu'il n'y a aucune attaque nouvelle et que le but de l'offensive à l'ouest de la Meuse a pour objet d'améliorer les communications entre les deux rives.

Genève, 8 mars. — La presse allemande continue à parler de Verdun.

Le *Berliner Tageblatt* avoue que tout indice manque sur le but de l'état-major, mais il faut avoir confiance que ce but sera ateint avec des pertes minimes.

La guerre contre la France, dit-il, correspond aux buts de la politique allemande et nous croyons que les moyens pour vaincre ont été adaptés à cette politique.

SINGULIER AVEU

Amsterdam, 9 mars. — La *Gazette de Voss* écrit :

« Les armées allemandes ne peuvent pas toujours vaincre et nous n'aurions pas pu penser que notre état-major aurait entrepris une grande opération sans préparation suffisante. Or,une opération qui faiblit après la première attaque comme celle de Verdun a été évidemment très mal préparée. »

LES PRONOSTICS DU COLONEL REPINGTON

Londres, 9 mars. — Le critique militaire du *Times* estime que les Allemands préparent des attaques très violentes contre le secteur de Verdun.

« Nous devons nous attendre, dit-il, à une lutte très chaude, c'est leur grande dernière offensive. Ils sont décidés à sacrifier les hommes sans compter, pour obtenir un succès. Les accalmies dans la bataille sont due à la nécessité d'avancer de gros canons, ce qui est une besogne très ardue.

« Le but des Français est de leur faire perdre le plus de monde possible. Le public doit comprendre que Verdun n'a pas plus d'importance que n'importe quelle autre position et qu'il s'agit seulement d'épuiser les Allemands.

« Les troupes françaises se sont couvertes de gloire et ont infligé des pertes aux Allemands égales au total de leurs effectifs . elles ont donné un exemple d'endurance que les armées alliées brûlent d'imiter lorsque leur heure viendra. »

ORGANISATION DEFENSIVE EN BELGIQUE

Amsterdam, 9 mars. — On télégraphie de la frontière au *Telegraaf* :

« Les Allemands continuent à se montrer très actifs dans les dunes. Entre Knocke et la frontière hollandaise, ils ont actuellement deux lignes de tranchées qu'ils ont baptisées « Gress » et « Klein Berlin » (le grand et le petit Berlin).

« Zeebrugge a pris l'importance d'un fort. Un ballon captif, qui peut atteindre une hauteur de 2.000 mètres, surveille régulièrement la côte.

« Le village de Dissoweghe, situé derrière Zeebrugge, est séparé de la côte par des clôtures.

« A Blankenberghe, on creuse et on construit sans interruption. La digue est interdite à la population.

« Le barrage électrique à la frontière a été reculé de St-Laurent au canal Léopold et les Allemands ont l'intention de le reculer également plus à l'ouest, de sorte que Middelburg et Lapscheure, deux villages belges, seraient de nouveau réunis à la Hollande.

A Bede, ils ont établi des phares projecteurs qui dominent St-Laurent, Middelburg et Mardenburg. A cet endroit, tous les arbres ont été abbatus. Tout le terrain a été nivelé.

« Tout le barrage électrique est éclairé au moyen de lanternes à acétylène, de sorte qu'il est de plus en plus dangereux de le franchir. »

Les Fronts russes

AUTOUR DE RIGA ET DE DVINSK

Londres, 9 mars. — On signale de Pétrograd au *Morning Post* que de violents combats ont lieu autour du grand village de Hulkst, près de Dvinsk, de même que sur diverses parties du front entre le Golfe de Riga et les marais de Pinsk.

L'inquiétude augmente parmi les autorités militaires allemandes du front oriental qui par tous les moyens possibles, cherchent à découvrir quelles sont les intentions des Russes.

LES RUSSES EN MESOPOTAMIE

Du *New-York Herald* :

Rome, 9 mars. — L'ambassade de Russie à Rome apprend qu'une puissante armée russe descendant vers le sud, à la suite de la prise de Mouch et de Bitlis, entre en Mésopotamie.

Il faut s'attendre à des raids étonnants de cosaques vers le chemin de fer de Bagdad et vers la capitale de l'Arabie.

D'autre part, suivant un télégramme de Constantinople arrivé à Amsterdam, de violents combats ont eu lieu entre les troupes de renfort envoyées au général Aylmer et les Turcs. Les Anglais envoient une colonne importante de renfort au général Townshend à Kut-el-Amara.

LES ALLEMANDS A LA FRONTIER GRECQUE

Londres, 9 mars. — D'après le correspondant du *Times* à Salonique, les Allemands auraient réussi à amener de grandes quantités d'approvisionnements et de munitions à Uskub et Istip.

On signale que les Allemands placent sur la frontière grecque, de Doiran à Guevgueli, un écran composé de leurs propres troupes.

CONSTANTINOPLE GEMIT

Athènes, 8 mars. — On confirme de toutes sources l'effervescence poulaire créée à Constantinople par les insuccès militaires et la grande misère.

La ration de pain est réduite à 250 grammes.

La situation est aggravée par suite de froissements entre Allemands et Turcs, surtout parmi les officiers subalternes. Des rixes se sont produites récemment entre des soldats allemands et les marins d'un navire stationnaire américain ; ce derniers ont été consignés depuis.

La direction de la police est entre les mains des Austro-Allemands et la population chrétienne croit dans ces conditions que les massacres pourront être évités.

Le colonel Driant

Fribourg, 6 mars. — Selon la *Liberté*, de Fribourg, la mission catholique pour les prisonniers de guerre vient d'être informée, par un télégramme de Mayence, que les officiers français prisonniers arrivés de Verdun déclarent que le colonel Driant est tombé le 22 février au nord de Beaumont, près de l'embranchement des routes Vachereauville-Flabas et Vachereauville-Ville. Il était 1 heures du soir. Il n'est pas exclu que le colonel aurait été relevé blessé seulement.

Le Service de Santé

Simplifions les Ecritures

Adonc, le général Galliéni voulut, par une circulaire, simplifier les écritures dans les bureaux de l'administration militaire.

Et pour ce faire, il préconisa deux moyens purement illusoires :

D'abord il décida que tous les hôpitaux temporaires (pour ne parler que du Service de Santé) devraient posséder *obligatoirement* une machine à écrire, et que chaque machine employée devrait avoir pour conséquence la suppression d'un secrétaire.

Comme c'est simple ! Remplacer une personne par un objet, et le tour est joué. La machine établira les factures administratives et le carnet trimestriel de consommation...

Mais non, direz-vous. Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit d'écrire les lettres deux fois plus vite. Alors, pensez donc qu'un hôpital a cent lettres à écrire par jour ?

La dépense nécessitée par l'emploi *obligatoire* des machines a écrire sera énorme) il existe plus de 5.000 hôpitaux temporaires, et chaque machine coûte plusieurs centaines de francs). Elle sera en outre complètement inutile.

Il fallait laisser à chaque service la facilité de demander, ou non, des machines à écrire.

Ajoutez à cela que les machines devront être entretenues et *remplacées*, le cas échéant, sur les frais de bureau de ceux qui s'en servent.

Voyez-vous un gestionnaire d'hôpital, qui n'a le plus souvent que 60 francs de frais de bureau par mois, obligé d'acheter une machine de 400 francs, par exemple...

Ensuite vient une tentative, oh ! bien modeste, de simplification dans les imprimés à établir, dans les états à fournir quant à leur teneur ou quant à leur périodicité.

Disons-le franchement : la plupart des imprimés abolis n'étaient connus que de nom dans les hôpitaux du temps de guerre.

Les registres qui n'étaient pas tenus, qui n'avaient même jamais été fournis aux hôpitaux temporaires, on les supprime. Tant mieux ! Cela est une garantie pour l'avenir.

Mais nous aimerions mieux voir supprimer les imprimés qui existent réellement — et qui sont tenus.

M. le Ministre de la Guerre veut-il nous permettre de lui signaler des réformes importantes qui peuvent être faites sans inconvénient, et qui auraient pour résultat de simplifier réellement les écritures ?

D'abord, il ne faudrait pas établir deux comptabilités distinctes : l'une pour les malades, l'autre pour les infirmiers.

Que ce soit le Service de Santé proprement dit ou la Section d'Infirmerie qui paie, cela n'a aucune espèce d'importance, puisque c'est toujours le ministère de la guerre.

On éviterait ainsi de tenir tout en double. Et d'une !

Ensuite il ne faudrait pas s'abrutir à transcrire les factures commerciales des fournisseurs sur des imprimés réglementaires Nos 496 et 498, imprimés dont chacun est lui-même fait en double, ne pas couvrir ces factures administratives de signatures répétées et inutiles (jusqu'à quatorze !).

La signature du médecin-chef et de l'officier d'administration gestionnaire sont complètement superflues. Celle du fournisseur suffit pour justifier une dépense.

Il ne faudrait pas obliger les gestionnaires à calculer, sur chaque facture, le prix *moyen* des œufs, par exemple, bien qu'ils aient été vendus en réalité à des prix variables, et à pousser la fraction de ce prix jusqu'au di-millime. Il ne faudrait pas les obliger à convertir les litres en kilos, sous prétexte d'unités réglementaires. L'alcool et le vin de Banyuls ne se vendent au kilo nulle part.

Il ne faudrait pas non plus obliger les gestionnaires à diviser les factures commerciales en deux factures administratives, quand il s'agit d'objets dont le uns sont compris dans un marché et les autres pas, sous le prétexte que les fourniture faites en vertu d'un marché doivent être seules ordonnancéées par le directeur du Service de Santé.

Il ne faudrait pas les obliger à réclamer aux fournisseurs un droit de timbre de dimension variant de 60 centimes à 1 fr. 80. Car, dans ce cas, le fournisseur majore sa facture d'une somme toujours plus forte... Mais nous n'en finirions pas.

La complication des rouages administratifs a pour résultat l'arrêt complet de la machine. Les règlements aboutissent à la paralysie générale.

Quant aux carnets trimestriels de consommation, ces volumes de constatations imbéciles, qui ne prouvent rien puisqu'ils sont toujours arrangés pour que *ça colle*, il faudrait là simplifier tellement qu'il n'en resterait rien.

Pourquoi ne pas fixer dans chaque région un prix par journée de malade, — prix que le gestionnaire ne devrait pas dépasser ?

Cela ne l'empêcherait pas de rendre compte de toutes ses dépenses.

Mais nous rêvons ! En vérité, tout cela serait beaucoup trop simple. Il vaut mieux amuser la galerie par des réformes illusoires.

Le général Galliéni est rempli des meilleures intentions, mais il lui faudrait du génie pour venir à bout des habitudes de M. Lebureau.

Les ministres passent. Monsieur Lebureau est immortel.

A. LEBROUX.

Communiqués Officiels

En Argonne, notre artillerie a continué ses tirs sur les voies de communication de l'ennemi, notamment en Argonne orientale et dans la région Montfaucon-Nantillois.

A l'ouest de la Meuse, l'ennemi a essayé à plusieurs reprises au cours de la nuit de réparer ses insuccès d'hier. Deux tentatives d'attaque précédées d'une préparation intense d'artillerie sur le village de Béthincourt ont été arrêtées par nos tirs de barrage qui ont empêché l'ennemi de déboucher. Dans le bois des Corbeaux, les efforts renouvelés de l'ennemi n'ont pu nous déloger du large espace de terrain reconquis que nous consolidons.

A l'est de la Meuse la lutte s'est poursuivie avec acharnement hier en fin de soirée et au cours de la nuit dans la région comprise entre Douaumont et le village de Vaux. Les Allemands ont dirigé plusieurs attaques à puissants effectifs sur nos positions. Malgré l'intensité du tir de l'artillerie et la violence des assauts, l'ennemi n'a pu faire féchir notre ligne et a été complètement repoussé. Quelques éléments d'infanterie allemande qui avaient pénétré un moment dans le village de Vaux en ont été chassés aussitôt par une contre-attaque à la baïonnette.

En Woëvre, bombardement intermittent de part et d'autre sans action d'infanterie.

En Lorraine, un coup de main à l'ouest du Bois Le Prêtre nous a permis de faire une vingtaine de prisonniers.

SUR LE FRONT BRITANNIQUE

Londres, 8 mars. — Communiqué du front ouest, 21 heures :

Près de la voie ferrée d'Ypres-Commines, les Allemands ont fait éclater une mine qui n'a causé aucun dégât . nous avons canonné aujourd'hui les lieux voisins et nous avons fait exploser à l'est de Laventie une petite mine qui a interrompu les opérations minières allemandes.

Près de Grenay, au cours du combat des mortiers de tranchées, nous avons endommagé considérablement les défenses allemandes.

Les Allemands ont canonné notre position dans les entonnoirs à l'est de Vermelles.

On ne signale rien sur le reste du front.

Allemagne et Amérique

Les Américains soutiennent la politique de défense

New-York, 8 mars. — L'avertissement aux Américains de ne pas voyager sur les bateaux armées traduit, d'une façon décisive le sentiment national approuvant la politique du président Wilson de ne pas se soumettre à l'Allemagne et de défendre les droits des Américains.

La majorité de 276 voix a été inespérée. Parmi les 142 voix qui ont voté contre, on relève 33 démocrates, 102 républicains et ont peut compter dans les deux partis vingt représentants d'origine allemande, deux d'origine suédoise, la Suède étant le seul pays neutre qui s'est soumis à l'Allemagne dans cette question, sept Irlandais représentant le vieux fond d'influence des anciennes sociétés irlandaises antianglaises, soit avec le chef du parti républicain Mamm et une trentaine de représentants qui, de toute façon, auraient voté contre.

On peut considérer que d'autres représentants, environ une centaine, ont voté contre uniquement parce qu'ils savaient que sans eux, la politique antiallemande aurait la majorité, les uns parce qu'ils ne voulaient pas donner leurs voix à la personnalité de M. Wilson, les autres parce qu'ils appartiennent à des Etats contenant de forts contingents d'électeurs allemands.

Les Américains sont d'accord pour soutenir la politique de défense contre l'Allemagne, tandis que les Allemands expriment leur colère de l'échec en déclarant qu'ils vont faire désormais une politique en faveur de ceux qui sont pour l'Allemagne ou contre ceux défavorables à celle-ci.

L'opinion et la presse se félicitent du succès du président Wilson, qui sera fermement soutenu tant qu'il restera fidèle à la politique de défense de l'humanité, du droit et de la liberté, consacrée par le Sénat, pour laquelle le pays lui donna sa confiance.

AUX ÉCOUTES

La manie des suspects

Elle est assez amusante l'histoire de cette dame belge, Mme Vanderneelen. Rencontrant un homme qui traversait la chaussée à vive allure, elle trouva sans doute qu'un homme qui marchait ainsi n'avait pas la conscience tranquille. Sitôt elle hèle un agent et lui dit :

— Cet individu est un suspect. Il a pris la fuite en m'apercevant. Arrêtez-le.

L'agent demanda quelques explications complémentaires. Mme Vanderneelen lui conta qu'elle connaissait l'individu, qu'elle suspectait qu'il avait logé dans une des chambres qu'elle louait. Sûrement, c'était un espion.

Devant une affirmation semblable l'agent ne pouvait faire autrement que d'inviter le quidam à prouver son identité.

L'homme, qui ne songeait nullement à fuir, prouva, papiers en mains, qu'il était Français, instituteur retraité et habitait tranquillement un faubourg de Paris.

Confuse et regrettant un peu tard son action, Mme Vanderneelen balbutia des excuses. Mais l'homme ne s'en contenta pas.

— Au fait, dit-il, Madame possède un accent étranger, si à son tour, elle nous montrait ses papiers.

— Mes papiers, s'écria la dame, je n'en ai pas, je suis Belge.

Ce n'est pas un crime d'être Belge, mais tout étranger devant avoir rempli des formalités de permis de séjour, Mme Vanderneelen se voit poursuivre en infraction à la loi.

Cela servira de leçon à la dame, espérons-le !

Si d'une façon ou d'une autre, toutes les bavardes qui sans réfléchir accusent, pérorent, traitent d'espion le plus inoffensif passant, se voyaient attrapées de la sorte, elles deviendraient aussitôt d'une prudence qu'elles ignorent totalement

Fanny CLAR.

Un roman féminin se publie dans le *Gaulois*, sous ce titre : « *Notes de guerre et d'ambulance* ». On y trouve ceci :

— Quel convoi, Seigneur Dieu !

— Mon Dieu, ma chère, ce sont des noirs ; on dirait que vous n'en avez jamais vu !

— De si près ? non. Et on dit sur eux tant de choses !

— Quelles choses ?

— Il paraît qu'ils laissent après eux une odeur épouvantable, qu'ils ont des sacs remplis d'horreur...

— Ah ! mon Dieu ! et quoi encore ?

— Ils sont brutaux, dit-on, et si l'infirmière n'a pas la main très douce, la leur est plutôt leste.

— Peste ! il est joli notre lot de blessés !

— Et, encore autre chose. Il faut, paraît-il, choisir leurs infirmières. Pour les jeunes et jolies, c'est dangereux.

— Alors, allez-y, ma chère, vous ne risquez rien.

Ces dames manqueraient-elles ainsi de charité les unes envers les autres. Cette dernière réplique le donnerait à entendre. C'est sûrement une calomnie.

—o—

Il y en Angleterre un « Comité National d'organisation d'Economies de Guerre ». La première affiche de ce comité contient ces trois commandements :

« 1. — *N'employez pas d'automobile ni de motocyclette dans un but d'agrément.*

« 2. — *N'achetez pas de nouveaux vêtements sans nécessité. N'ayez pas honte de porter de vieux vêtements en temps de guerre.*

« 3. — *N'ayez pas plus de domestiques que vous n'en avez réellement besoin.*

« De cette façon vous épargnerez de l'argent pour la guerre, donnerez le bon exemple et permettrez au travail de s'employer à des buts plus utiles.

« Votre pays appréciera votre concours. »

—o—

Le *Gaulois* parle d'un dessin publié par la *Guerre Sociale*. Ce journal ignore donc que la *Guerre Sociale* est décédée au profit de *La Victoire*.

Nous le lui apprenons.

—o—

Voici les paons qui veulent faire l'oie C'est du moins le *Daily Chronicle* qui l'affirme. Jaloux sans doute que les oies aient sauvé le Capitole, les paons de la côte sud-est de l'Angleterre ont, paraît-il, crié de toutes leurs forces à l'approche des zeppelins.

N'était-ce pas plutôt qu'il allait pleuvoir ? Ça suffit à ces magnifiques mais bien stupides oiseaux pour crier :

— Léon ! Léon !

—o—

Les propriétaires du quartier de l'Etoile ont imaginé une petite manifestation. Trouvant que la ville de Paris exagère la lenteur avec laquelle elle fait ramasser les poubelles, ils firent imprimer une pancarte ainsi conçue :

EXPOSITION D'ORDURES
organisée
PAR
LA VILLE DE PARIS

Pas mal, vraiment.

—o—

L'*Observer* de Londres fait cette judicieuse remarque :

« Les dépêches montrent une différence d'opinion assez grande quant au commandant des opérations allemandes contre Verdun. Est-ce le kaiser, le kronprinz, Mackensen ou Haesler ? Si les opérations avaient été heureuses, il y aurait sans doute eu moins d'ambiguïté.

***

Et ce même journal relève ce « contraste le plus significatif de la semaine entre le

Le Kaiser

—

Je me réjouis grandement de la loyauté en face de la mort que les fils de Brandebourg ont montrée dans leurs irrésistibles attaques tempétueuses contre le fort le plus en vue de *notre principal ennemi*.

LES FORÇATS PATRIOTES

Auguste Schoënnagel

Quand l'appel aux armes résonna, une poignée de forçats évadés résolurent de répondre à la voix de la Patrie menacée. Sans hésiter, sacrifiant leur bonheur, leur liberté et leur fortune, ces hommes rentrèrent en France et au moment où le pays réclamait tous ses enfants crièrent : « Présent ! »

On sait la suite.

Grâce à la campagne du *Bonnet Rouge* et à l'intervention de la Ligue des Droits de l'Homme, Etcheverry, Ledieu, Delorme et Menut furent arrachés de leur cachot et obtinrent, de nouveau, l'honneur de se réhabiliter en versant leur sang pour la France.

Ce résultat ne nous suffit pas.

Il y a, en ce moment, dans nos prisons et dans nos pénitenciers, des hommes qui doivent être renvoyés au bagne parce qu'ils ont commis le crime de vouloir servir leur pays !

L'héroïque Corbeaux, blessé le 9 mai 1915, à la bataille d'Arras, est de ceux-là.

A cette catégorie de forçats patriotes appartient également Auguste Schoennagel.

Je défie quiconque de n'être pas ému à la lecture de cette simple lettre à laquelle je n'ai pas touché à une seule virgule.

Voici cette douloureuse confession :

« Je soussigné Schoennagel, âgé de 28 ans, condamné en 1909, à treize mois de prison et à la relégation pour complicité de vol, je fus, une fois ma peine accomplie, envoyé en Guyane, d'où après trois ans et demi de présence, je parvins à m'évader et à gagner le Venezuela, au prix de souffrances atroces et des péripéties les plus dures ! Là, travaillant courageusement, je me formais une vie tranquille ! Survint la déclaration de guerre : or, ayant un vif désir de revenir en France, et voyant en cela une chance de salut pour me réhabiliter, j'allai donc trouver le Consul et lui exposai mon cas ! M'écoutant attentivement celui-ci approuva en effet, ma bonne intention, et me conseilla de rentrer en France sans retard et sans crainte et d'y accomplir mon devoir militaire ! Je crus en lui, car lui-même était de bonne foi, et ne se doutait nullement que le Gouvernement Français, en telle période, ferait grief à des malheureux comme nous, dont le but unique était d'accomplir vaillamment notre devoir ; je dis *nous* parce que nous avons été très nombreux dans ce cas !

« Hélas ! sans réfléchir à l'accueil qui nous était réservé, nous avons donc répondu à l'appel aux armes, sacrifiant en un mot notre liberté si durement acquise ! J'étais en prison en arrivant ici ! Pourtant Dieu sait que nous ferions bravement notre devoir car les fautes du passé n'enlèvent pas le courage du présent !! Il y a eu des précédents : les Bataillons d'Afrique. Nous avons fauté, c'est vrai, mais si personne ne nous prête la main, il est absolument impossible à l'homme, ayant de meilleurs sentiments de revenir au bien par ses propres moyens !... Une chance unique pour nous, la *Guerre*, offre en ce moment un vaste champ de réhabilitation!.. Qu'attend-on pour en profiter ? En profiter ! oui dis-je en profiter, car enfin ne serions-nous pas mieux sur le front pour racheter nos fautes, que de moisir en prison, avec la seule perspective d'être envoyé à la relégation ? Ne serait-ce pas plus utile d'employer nos forces, à aider à maîtriser ces immondes boches, que de grever le budget de l'Etat, puisque nous ne demandons qu'à revenir dans la voie du bien ! En raisonnant, il me semble que ce serait une œuvre plus saine et plus profitable ! D'ailleurs, je ne pense pas que le législateur de 1885, ait voulu faire de la *relégation une peine infamante* !... Non ! Eh bien, alors qui nous empêche d'être incorporés ? Nos fautes passées ? Mais ceux de notre genre, qui ont combattu au Maroc, à Charleroi et dans beaucoup d'autres lieux, que dis-je les bataillons d'Afrique qui se sont battus à outrance, croyez-vous qu'à tous ceux-là, leurs fautes, les ont empêchés d'avoir du courage ? Assurément non, puisque les preuves en ont été convaincantes ! En somme, nous avons fauté, mais en France, pays du progrès, des idées nouvelles et généreuses, il n'y a donc pas moyens de se réhabiliter, même au prix de son sang et de sa vie ? Eh bien, ainsi nous sommes prêts à faire notre devoir, qu'on nous prête la main ! Il y en a cent pour pousser dans l'abîme... qu'une seule assez charitable nous aide et nous le ferons bravement et loyalement avec le cœur de véritables et bons Français !

« Je suis actuellement détenu administrativement à la Santé. Je n'ai commis aucun délit si ce n'est d'être rentré en France pour y payer ma dette comme tout citoyen, et y chercher ainsi ma réhabilitation ! Je suis donc simplement détenu pour être envoyé de nouveau en Guyane ! J'espère, Monsieur le Directeur, que vous saurez comprendre la raison qui me guide et que vous prendrez mon cas, absolument réel, en considération, et qu'enfin vous en tirerez un petit article qui ne pourra me faire que grand bien ainsi qu'à tous ceux qui sont dans mon cas !

« D'avance, je vous remercie infiniment, et vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mon éternelle gratitude. Votre bien obligé

« Auguste SCHOENNAGEL.
12e *Division, cellule* 13 ; *détenu administrativement, prison de la Santé.* »

Je demande à tous ceux qui ont lu ces lignes émouvantes, à toutes les femmes dont les maris et les enfants sont sur le front, si le forçat Schoënnagel, en rentrant en France dans l'unique but de servir son pays, n'a pas accompli un geste d'abnégation et de patriotisme que les professeurs d'énergie de l'Académie Française eussent été incapables de faire !

Léo POLDÈS.

P.-S. — J'apprends à l'instant qu'Auguste Schoënnagel a été transféré à la prison d'Angoulême. Le laissera-t-on retourner au bagne ?

Les Sinistrés au Ministère des Finances

Les présidents des Associations départementales de sinistrés, auxquels s'était joint M. Dubar, président du conseil d'administration du Crédit du Nord, ont été présentés par M. Boudenoot, sénateur du Pas-de-Calais, à M. Ribot, ministre des Finances.

L'entretien a porté sur la nécessité de voter d'urgence la loi sur la réparation des dommages de guerre et sur l'organisation du système financier, propre à assurer la reprise de la vie économique dans les régions envahies, dès leur libération.

Le ministre des Finances a réservé à la délégation l'accueil le plus bienveillant, et, après avoir rappelé les précédentes déclarations faites par lui en décembre 1914, à la tribune de la Chambre, il a donné à cette délégation l'assurance qu'il se préoccupait de l'organisation financière dont elle venait l'entretenir.

Le travail à domicile

La Commission centrale du salaire des ouvrières à domicile de l'industrie du vêtement a été installée hier par M. Albert Métin.

Plus de 2.400 marchés, à l'avantage d'environ 120.000 ouvrières ont été vérifiés.

L'application de la loi du 10 juillet dernier va être mise en vigueur. Dans 80 départements, des comités de salaires sont institués, dans d'autres des comités d'expertise.

C'est aujourd'hui que la commission centrale, qui statuera en dernier ressort sur les contestations, commence ses travaux.

Tribune des Locataires

Un propriétaire insatiable

Ne subir aucun préjudice, telle est la devise des propriétaires. Voici un exemple :

Je suis un petit employé d'une administration de la Ville de Paris, mes appointement s'élèvent à 2.400 francs par an, nous écrit-on. J'ai deux enfants dont l'un est au front ; et l'autre en apprentissage. En temps de paix, j'avais bien du mal à faire face à mes affaires, mais depuis la guerre, impossible d'y arriver par suite de la cherté des vivres. Je paie 560 francs de loyer par an. Jusqu'à ce jour, j'ai toujours payé mon terme : actuellement je me trouve dans l'impossibilité de le faire. Donc j'ai écrit à mon propriétaire s'il voulait bien me faire une petite réduction de 25 p. 100 ; il m'a fait réponse que ce'a lui était impossible sous prétexte que je touchais mes appointements, sans s'occuper de l'augmentation des vivres. Cependant, ça ne doit pas le gêner beaucoup, car il possède 3 maisons dans Paris, d'un rapport de 35.000 ou 45.000 francs ; de plus, il est fonctionnaire lui-même aux appointements de 12.000 francs par an. Vous admettrez qu'il n'est pas bien généreux, surtout dans les circonstances où nous nous trouvons, car si je ne suis pas mobilisé, c'est que j'ai dépassé l'âge et si mon fils et les miens se font tuer, ce n'est pas pour moi.

Faut-il vraiment payer intégralement mon loyer et se serrer la ceinture, ou bien que faut-il faire ? Serais-je obligé de voir ma famille souffrir de la faim ? N'y a-t-il pas une loi qui vise ce cas-là ? d'autant plus que mon logement ne vaut pas seulement 300 francs par an. Je n'ai que deux pièces. A mon avis, on devrait diminuer les loyers et payer une somme en rapport au logement, ou bien une réduction d'office à tous les petits employés qui ne gagnent que deux ou deux mille cinq cents francs par an. En attendant, je suis obligé de payer, mais j'espère qu'une loi interviendra bientôt. Que faut-il faire ?

Un propriétaire inexorable

Le fait suivant démontrera la mauvaise volonté des propriétaires envers leurs locataires :

Mon mari étant mobilisé depuis le début des hostilités, j'ai donc de par ce fait cessé de payer mon terme depuis cette époque.

Je me trouve aujourd'hui dans le cas de le payer de la façon suivante : j'ai trouvé à m'occuper jusqu'à la fin de la guerre, et pour prix de mon travail, je suis logée et nourrie, mon logement va donc être inoccupé. J'ai proposé à mon propriétaire une sous-location ; la personne qui devait l'occuper est une personne de confiance, puisque je lui laisse mon logement garni. Cette personne est réfugiée belge, ingénieur aux chemins de fer de l'Etat belge occupé actuellement aux chemins de fer de l'Etat français ; malgré cela, mon propriétaire refuse d'accepter cette sous-location et cependant deux locataires sous-louent des chambres de l'immeuble ; un de ces locatairs est même mobilisé ; il sous-loue sa chambre et paie naturellement son terme au propriétaire.

Je désirerais donc savoir si mon propriétaire peut m'empêcher de sous-louer, même en m'engageant à payer mon terme, vu qu'il y a deux précédents de créés dans l'immeuble ; et s'il pourra après cela exiger le paiement des termes arriérés après la fin des hostilités.

Les exigences d'un vautour

Ayant eu le grand malheur de perdre mon mari le 22 mai 1915 et étant tombée malade aussi pendant six mois, et perdu mon travail pendant sept mois, je n'ai pas pu payer mon propriétaire. Je lui dois 120 francs et je lui ai offert 15 francs par mois ; c'est bien dur sur une petite journée de femme, mais tant pis.

Le propriétaire accepte bien les 15 francs mais il veut que je lui signe un congé tous les trois mois. Je ne sais pas si je dois le faire, car quand j'aurai payé, après la guerre, il me mettra dehors, d'autant plus que ce n'est que la location du terrain, la baraque en planches est à moi.

Que penser de ce propriétaire qui songe déjà à expulser cette malheureuse femme du terrain qu'elle occupe.

Grâce pour les enfants

Mon mari ne gagne que 5 francs par jour à l'atelier et une moyenne de 0 fr. 50 le soir en surplus de sa journée, et moi je gagne à peu près 4 francs par semaine ; mon mari étant toujours malade et obligé de suivre un régime, et ayant deux enfants âgés de 6 ans, et de 8 mois, je ne puis plus arriver à payer mon loyer qui est de huit francs par semaine. Depuis plusieurs semaines ne payant plus, mon propriétaire me menace de me mettre à la porte avec mes deux enfants.

Procédés inhumains

La guerre n'a rien appris à certains propriétaires : il faudra des lois spéciales pour les contraindre.

Le 3 septembre 1914, quand les Allemands sont rentrés à Creil, nous sommes partis et nous nous sommes réfugiés dans la Sarthe — nous écrit-on — et depuis mon beau-père y est demeuré avec sa famille ; il travaille la terre quand il peut : il touche une allocation pour lui et sa femme ; il avait loué une maison de 480 francs par an et voilà 15 années consécutives qu'il a toujours payé. Or, depuis notre départ, le propriétaire a fait faire une saisie-gagerie, et il nous a fait aller trouver M. le Juge de paix de Creil pour avoir un jugement contre nous pour nous expulser et nous faire vendre. Nous avons reçu une lettre de l'huissier qui nous avertit qu'il va nous faire vendre notre mobilier.

Je logeais avec mon beau-père : le propriétaire a dit devant le juge qu'il ne me connaissait pas. Le juge a passé outre et a condamné solidairement.

A-t-on le droit de vendre dans un pays qui a été envahi par l'ennemi ?

La Défense des Locataires

Petite Correspondance

LE PETIT CAPORAL. — Vous bénéficiez du moratorium et votre propriétaire ne peut rien contre vous.

F. MARTIN. — C'est à votre propriétaire de faire la preuve que vous pouvez payer. Ne vous inquiétez pas.

REVAL. — Le propriétaire peut vous citer devant le juge de paix. Vous devrez faire la preuve que vous ne pouvez pas payer. Mais il me semble que dans votre cas, c'est facile.

BERCY 235. — Si votre propriétaire refuse vos offres, il vous faudra attendre le vote de la loi. Il n'est pas tenu d'accepter votre proposition ; mais il s'expose à recevoir moins.

F. D. 69. — Vous n'aurez droit à réduction qu'après le vote de la loi, mais en ce moment vous devez la totalité de vos loyers. Je pense que votre propriétaire acceptera votre proposition.

UNE LECTRICE DU « BONNET ROUGE ». — Il ne peut rien être réclamé pour le loyer pendant les hostilités. Il faut attendre le vote de la loi pour savoir ce qui se passera après la guerre.

HENRI SEYRIR. — Votre cas est spécial Donnez des acomptes lorsque vous le pouvez. Pour les loyers en retard la loi règlera la situation.

GERAUD, PASSAGE MENILMONTANT. — Venez nous trouver samedi.

A. Z. nº 10. — Il faut attendre le vote de la loi. Si vous pouviez venir nous voir, ce serait préférable.

L. M. — Ce propriétaire a tort. Sous-louez sans son autorisation. Venez nous voir. Nous vous indiquerons le procédé à employer.

Le Bonnet Rouge *répond à toutes les questions concernant les loyers, que voudront bien lui poser ses lecteurs.*

Les Bons de la Défense Nationale

Les Alliés comprennent tous le devoir financier nécessaire pour soutenir une lutte qui exige des dépenses croissantes : les Anglais, par une stricte économie, s'efforcent de constituer des épargnes qu'ils avancent à la Trésorerie ; les Italiens viennent d'affirmer leur volonté de poursuivre énergiquement cette guerre en assurant à l'émission d'un Grand Emprunt un succès véritable.

Nous devons prélever constamment sur nos ressources financières une part importante et en prêter le montant à l'Etat pour subvenir aux besoins de nos armées. Il faut tenir toujours notre puissance financière à son degré le plus élevé ; comme nos braves soldats affirment toujours glorieusement notre puissance militaire.

Notre meilleur moyen d'agir pratiquement est de continuer à souscrire aux Bons de la Défense Nationale. C'est à la fois venir en aide utilement au pays et effectuer un excellent placement temporaire.

Nous pouvons prêter nos capitaux pour 3 mois, 6 mois, 1 an. L'opération est simple, puisque l'intérêt, exempt d'impôt, est payable d'avance aux souscripteurs.

Ainsi que nous l'avons signalé, ces Bons de la Défense Nationale peuvent être obtenus immédiatement, presque partout, — argent contre le titre des Bons — à Paris : à la Caisse centrale du Trésor, au Pavillon de Flore ; à la Recette centrale, place Vendôme, 16 ; chez les percepteurs ; en Province : chez les Trésoriers-Payeurs généraux, Receveurs des Finances et Percepteurs.

Rappelons que la Banque de France remet, dans les mêmes conditions, ces Bons de la Défense Nationale dans toutes ses succursales et bureaux auxiliaires.

LE " TIP " remplace le Beurre
Auguste PELLERIN, 82, r. Rambuteau (1.45 le ½ k.)

TOUS LES SPORTS

UNE CHUTE MORTELLE

Hier, à Chartres, le lieutenant aviateur Merlou, a fait une chute mortelle alors qu'il s'élevait dans les airs.

Le lieutenant Merlou était le fils de l'ancien ministre des finances.

Il s'était engagé au début de la guerre et avait gagné successivement tous ses galons, sur le front. La croix de guerre avec palmes avait récompensé ses nombreuses prouesses.

Journaliste de talent, garçon fort aimable et sympathiquement connu dans le monde des sports sa mort y sera connue avec tristesse.

CONVOCATIONS SPORTIVES

Cercle des Sports de France. — Réunion de 8 h. 30 à 10 h., au siège, 30, rue Vivienne.

Parisian Athletic Club. — Ce soir à 8 h. 30, réunion des commissions au siège.

Union des Sports de Paris. — Ce soir, à 8 h. 30, réunion mensuelle au siège, 6, rue des Archives

Club sportif de la Jeunesse socialiste du IIIe. — A 20 heures, gymnase du docteur Boisleux, 11, rue de Malte. Culture physique, boxe, lutte.

A. Bontemps.

Urétrites
PAGÉOL
ANTISEPTIQUE ÉNERGIQUE des VOIES URINAIRES
Guérit vite et radicalement
Supprime douleurs
ÉVITE TOUTE COMPLICATION
Comm. à l'Académie de Médecine
par le Professeur LASSABATIE, *Médecin principal de la Marine, anc. Prof. à l'École de Médecine navale.*
Labor. de l'URODONAL, 2bis, R. de Valenciennes, Paris.
1/2 Boite : fco 6 fr. ; Grande Boite : 10 fr. ; Etranger 7 et 11 fr.

Groupes et Syndicats

Syndicats

Fédération du Bâtiment. Commission exécutive à 18 h. 30, au siège. — Cheminots (Paris-Nord). Réunion du Comité. — Cheminots (Paris, services traction). A 20 heures, boulevard de l'Hôpital, 117, avec le concours des camarades Colly et Michaud.

Parti Socialiste

5e section. A 20 h. 30, maison des syndiqués, 76, rue Mouffetard. — 14e section. Commission de contrôle, à 20 h. 30, chez Ledoult. — 15e, Javel. A 21 h., soupe populaire, 102, rue Saint-Charles. Commission exécutive. — 19e, Combat. A 20 h. 30, salle Magautier, 52, rue des Alouettes. Commission exécutive. — Courbevoie. De 20 à 22 h., Permanence du trésorier. — Pantin. A la Coopérative, 149, rue de Paris. Commission exécutive. — Vanves (Jeunesse). A 20 h. 30, à la Soupe. Causerie par le camarade Blanchard, sur l'organisation du Parti.

Faits Divers Financiers

Finances argentines. — Le montant des recettes des douanes argentines pour 1915 a été de 116.469.527 piastres contre 141.112.973 pour 1914, soit une moins-value de 24.943.445 piastres.

Le marché des diamants en Angleterre. — Les demandes des Etats-Unis pour les pierres de choix sont très actives, et le syndicat des marchands de diamants a vendu à des maisons américaines une grande partie du dernier envoi de Kimberley.

Société Ter Akopoff. — En 1915, la production a été de 6.015.000 pouds de naphte contre 5.681.000 en 1914.

LES PLANCHES

Toujours des taxes

On vient d'élaborer un projet de loi qui doit sous peu, être soumis au vote de la Chambre.

Voici d'ailleurs le texte même de cette proposition :

Article premier. — Il est établi sur toutes les entrées et dans tous les établissements publics de divertissements et d'amusements (théâtres, cirques, cinémas, cafés-concerts, cabarets artistiques, musics-halls, etc.), une taxe égale au droit d'entrée établi par ces établissements.

Cette taxe est indépendante de tous autres droits et exempte de tous frais ; le montant en est versé intégralement dans les caisses de l'Etat au moyen de timbres mobiles correspondants appliqués sur les billets d'entrée.

Art. 2. — La présente taxe ne s'applique pas aux représentations organisées en faveur d'œuvres de bienfaisance et d'assistance et dont la totalité des recettes est affectée aux dites œuvres.

Ainsi donc, en plus du droit des pauvres, voici tous les établissements de spectacles menacés d'être de nouveau taxés d'une redevance qui comportera, comme cause première, la fermeture immédiate du plus grand nombre des théâtres, music-halls, cabarets artistiques, cafés-concerts, cinémas, etc. Immédiatement, plusieurs milliers de personnes qui vivent de cette industrie, seront jetées sur le pavé sans rémission, d'où nouvelles charges pour la Ville de Paris dont les caisses de chômage seront assaillies.

D'autre part, cette nouvelle taxation, du fait même de la fermeture partielle des salles de théâtres, supprimera immédiatement les recettes actuelles du fisc et de l'Assistance Publique, sans que le Trésor n'y gagne rien.

Certes, nous comprenons à quelle noble pensée a obéi le législateur. Mais est-ce une raison pour faire supporter uniquement aux théâtres les charges nouvelles ?

M. le Ministre de l'Intérieur, en novembre 1914, lorsqu'il a autorisé la reprise des spectacles, n'avait pas en vue d'obliger les directeurs, par des mesures usuraires, à fermer leurs salles après quelques mois d'exploitation.

Et puis, si l'on veut absolument taxer les établissements de plaisir, pourquoi ne s'en prend-on pas aux thés et aux restaurants mondains, et à tous autres établissements de luxe. Il y a là une source réelle de bénéfices pour le Trésor sans s'en prendre aux théâtres qui, par leurs redevances à l'Assistance Publique, par les droits qu'ils acquittent au fisc, par les sommes qu'ils versent à la Société des Auteurs, par les appointements de tout le personnel, artistes ou machinistes, supportent déjà suffisamment de charges pour n'être pas à nouveau grevés par une nouvelle et injuste taxe.

Marcel SÉRANO.

Porte Saint-Martin

REPRISE DE

LA FEMME NUE

La Femme Nue *fut créée en* 1908 *avec un éclat qui n'est pas oublié. Depuis la célèbre pièce de M. Henry Bataille fut reprise une première fois sans que le succès le cédât en rien à celui de la création. Aujourd'hui. MM. Henry Hertz et Jean Coquelin présentent au public la seconde reprise d'une œuvre qui n'a rien perdu de sa vie, de sa vérité et même de son actualité.*

La pièce de M. Henry Bataille avait vivement piqué la curiosité des spectateurs de la création ; elle piqua non moins vivement celle du public de la première reprise ; nous lui prédisons pour celle-ci un attrait de curiosité et d'émotion plus intense et plus vif encore.

La Femme Nue *a une haute portée ; elle est empreinte d'un intérêt, violent, elle repose sur des sentiments humains, elle parle un langage à la fois poétique et vivant et l'épreuve du temps ne peut que la faire apparaître plus belle, plus solide et plus définitive. C'est l'impression que Paris emportera demain de la première représentation.*

Il en emportera une autre, non moins agréable en retrouvant dans l'interprétation les trois artistes qui, à la création, avaient obtenu la plus grande part du succès : Mmes Berthe Bady. Andrée Mégard, M. Bour. Aux côtés de ces premiers triomphateurs d'autres sont venus : MM. Louis Gauthier, Jean Kemm, Harry Baur, Marquet, Collin, Ramy, etc., qui apportent le précieux appoint de leur talent à une distribution vraiment unique.

Courrier des Spectacles

Nouvel Ambigu. — Par des applaudissements et des rappels sans fin le public fait tous les soirs fête à la comédie-bouffe de M. Paul Gavault étincelante d'esprit, de gaîté, interprétée par cette admirable troupe comique : Albert Brasseur, Monna-Delza, Jean Coquelin, Harry Baur, Numès, Huguette Dastry et enfin Juliette Darcourt. *Ma Tante d'Honfleur* est bien le plus grand succès du jour.

Concert Mayol. — En soirée, aujourd'hui, dernière représentation de gala avec *Antoine, Jane Marnac, Girier* et *Polin*. Demain *Spinelly, Raimu* et leur troupe dans *La Demoiselle de la rue Pigalle*, fantaisie-opérette. Changement complet de programme.

Chez Senga, 25, rue Fontaine. — Demain soir à 8 heures 30, débuts de Fred et ses mannequins ; Emma Liébel ; O'Méga ; Stim et Stom, et Fauvel.

—o—

Les personnes ayant des dispositions pour le théâtre (tragédie, comédie, chant) sont invitées à suivre les cours gratuits de M. Roche (29e année) subventionnés par M. le Président de la République et par le ministre de l'Instruction publique, 10, rue Jacquemont. (Métro La Fourche).

CE SOIR

THEATRES

COMEDIE-FRANÇAISE, 8 h., *L'Ami des Femmes.*

ODEON, 8 h., *Le Roman d'un jeune homme pauvre.*

OPERA-COMIQUE, Relâche.

TRIANON-LYRIQUE, 8 h. 15, *La Poupée.*

PORTE SAINT-MARTIN — *La Femme Nue*, mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche (matinée jeudi et dimanche). Berthe Bady, Andrée Mégard, Louis Gauthier, Jean Kemm.

Gaîté, 8 heures 30, *Coralie et Cie.*
Théâtre Sarah-Bernhardt, Relâche.
Châtelet, 8 h., *Les Exploits d'une petite française.*
Athénée, Relâche.
Variétés, Relâche.
Réjane, 8 h., « 1914-1937 ».
Gymnase, 8 h. 30, *Les Deux Vestales.*
Théâtre Antoine, 8 h. 45, *Nono, Où Allez-vous ce soir ?*

NOUVEL AMBIGU. — *Ma Tante d'Honfleur.* A 8 h. 30, samedi, dimanche (matinée dimanche). Albert Brasseur, Monna-Delza, Jean Coquelin, Harry Baur, Numès, et Juliette Darcourt.

Renaissance, 8 h. 30. *La Puce à l'oreille.*
Palais Royal, 8 h. 30. *Le Poilu, Hortense a dit « J' m'en fous ».*
Bouffes Parisiens, 8 h., *Kit.* (Max Dearly).
Grand Guignol, 8 h. 45, *Le Cyclope, La maison dans la brume, L'homme qui fut aimé, L'expérience du docteur Lorde et Le court-circuit.*
Apollo, 8 h. 15, *La Cocarde de Mimi Pinson.*
Cluny, 8 h. 45, *Maître Nénuphar ; Si jamais je le pince !...*
Déjazet, 8 h. 30, *Les Fiancés de Rosalie.*
Vaudeville, 8 h. 30, *Cabiria* (cinéma).

MUSIC-HALLS, CONCERTS, CABARETS

CONCERT MAYOL. — Gala avec ANTOINE, Jane Marnac et Girier. — Partie de Concert : POLIN et 15 artistes.

Le Cagibi, 25, rue Caumartin, Chansonniers, Sketch, revue. Yvonne Yma.
Folies Bergère, Relâche.
Scala, 8 h. 30, la revue *Hardi les Bleuets !*
Eldorado, 8 h. 30, Boucot dans « *La Crevette* ».
Olympia, 8 heures 30, Spectacle varié.
Gaîté-Rochechouart, 8 h. 30, *Non !... Si !...*, revue.
Ba Ta Clan, 8 h. 30, *Le voyage de Corbillon.*
Moulin de la Chanson, à 8 heures 30, Les Chansonniers et *Non... Mais sans Blague*, revue.
Pie qui Chante, 8 h. 30, Les Chansonniers et la revue.
La Chaumière, 8 h. 30, Les Chansonniers *Au Guy l'Em...prunt*, revue.

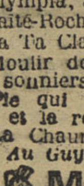
MONTEL-EUROPÉEN
PAN ! SUR LES K... BOCHES !
la triomphale revue satirique de Valentin TARAULT
PAULE MORLY, la Reine des Revues
MONTEL, SILVIN, J. Delorme, Lénars, etc.
CHEZ MONTEL IL N'Y A QUE DES VEDETTES
On peut louer par téléphone (*Marcadet* 13-35) sans augmentation de prix. — 5, Rue Biot, PLACE CLICHY

CHEZ SENGA, 25, rue Fontaine.
Tous les soirs à 8 h. 30, NINE PINSON, MEDY-ODETTE RICHARD et toute la troupe.
Tous les jours à quatre heures Apéritif-Concert. Fauteuil, 0 fr. 50.

Tous les jours à 4 heures, APERITIF-CONCERT. Fauteuil, 0 fr. 50.

Capucines, 8 h. 30, *En franchise*, revue.
Nouveau Cirque, 8 h. 30, *American-Circus*, opérette.

CINEMAS

CINEMA DES NOUVEAUTES AUBERT-PALACE, 24, boulevard des Italiens. Tous les jours de 2 heures à 11 heures. Actualités. Programme varié. Intéressant. Orchestre symphonique.

TIVOLI CINEMA (14, rue de la Douane). Tél. 26-44. Tous les jours, matinée à 2 h. 30, soirée à 8 heures. Autour de la guerre. Actualités au jour le jour.

OMNIA PATHE (à côté des Variétés). — *La Mer* (grand drame) — *Les Mystères* : 2e série, 1er épisode — Actualités militaires : *Les tracteurs automobiles en Alsace et nos soldats à Salonique.*

Une Exposition d'Indépendants

C'est demain que s'ouvrira à la Galerie Bouteť de Mouvel, 18, rue Tronchet, l'Exposition du 14e groupe d'Artistes Indépendants faite au bénéfice de la Fraternité des Artistes.

Entrée libre.

LAMPES ELECTRIQUES de poche complètes, en cuir pour les soldats, 2 fr., 161, boulevard de la Villette.

De 14 heures à minuit

— 584e jour de la guerre.

— Communiqué de la nuit : Au nord de l'Aisne, tirs de destruction sur les ouvrages ennemis du plateau de Craonne et des environs de Pasly, nord de Soissons.

En Argonne, nous avons exécuté des concentrations de feux sur les organisations allemandes de la Haute-Chevauchée et du bois de Cheppy.

A l'ouest de la Meuse, l'ennemi a tenté de progresser à nouveau au cours de la journée à la faveur d'un intense bombardement. Une attaque à gros effectifs dirigée sur nos positions de Béthincourt a été repoussée. Une contre-attaque déclanchée par nous sur le bois des Corbeaux où les Allemands avaient pénétré hier a rejeté l'ennemi de la majeure partie de ce bois dont il n'occupe plus que l'extrémité est.

Sur la rive droite de la Meuse, le bombardement a repris une grande violence dans la région de Douaumont où les Allemands ont tenté sans succès d'attaquer nos lignes à l'est du fort. A la suite d'une action d'infanterie l'ennemi est parvenu à réoccuper la redoute d'Hardaumont que nous avions enlevée hier.

En Woëvre, la lutte d'artillerie s'est maintenue très vive. Nos batteries des côtes de Meuse ont contrebattu énergiquement l'artillerie allemande.

En Haute-Alsace, une attaque à la grenade nous a permis de réoccuper quelques éléments de tranchées pris par les Allemands le 12 février à l'est de Seppois.

— Une de nos escadrilles a lancé 124 obus sur la gare de Metz-Sablon. Un de nos appareils, à la suite d'une panne n'a pu rentrer dans nos lignes.

— Sur la demande de son défenseur, Me Ducos de la Haille, le docteur Laborde, inculpé dans l'affaire Lombard, a été soumis à l'examen d'un médecin aliéniste. Le docteur Marie, médecin en chef de Villejuif, a conclu à sa responsabilité.

— M. Albert Métin, ministre du travail a installé la commission centrale du salaire, qui a pour but d'améliorer le sort des ouvrières du vêtement travaillant à domicile.

— On confirme à la *Gazette de Cologne* la réorganisation sur pied de guerre de l'armée roumaine. En cas de guerre les effectifs compteraient de 400 à 450.000 hommes.

— Le roi de Monténégro, la reine Milena, les princesses Xenia et Vera accompagnés du prince Pierre Miderchkovitch, du voivode Papovitch et du général Guozdenovitch sont arrivés à Bordeaux.

— On a découvert à Dieppe, caché sous des feuilles mortes le corps de Mme veuve Fleury, assassinée à coups de bêche par sa domestique, Marguerite Desmarets, 17 ans, qui après aveux a été arrêtée.

— Le paquebot *Porthos* a débarqué à Marseille 78 survivants de la *Provence*.

— Touché par un obus un des zeppelins qui a survolé l'Angleterre a perdu son hélice.

PETITES ANNONCES

Les offres et demandes d'emploi sont insérées gratuitement et tous les jours.

DEMANDES D'EMPLOI

MONSIEUR HONORABLE, 48 ans, très actif au courant de la corresp. commerciale, demande emploi soit pour tenir caisse, contrôle, surveillance ou recette. Ecrire : G. Savin, 6, rue Alfred Stevens, Paris (9e).

DAME veuve, 40 ans, sérieuse, désire tenir intérieur chez personne seule. Ecrire : Mme Vinand, 65, rue Monge (5e).

OFFRE D'EMPLOIS

STENO-DACTYLOS. — L'Avenir du Bureau Moderne procure sans frais situations bien rétribuées. Spécimen gratuit. Ecrivez aujourd'hui pour ne pas oublier. (Service 7, emplois), 1, rue Taitbout (9e).

MARQUE SYNDICALE — PARIS
LE BONNET ROUGE est composé par une équipe d'ouvriers syndiqués

Le Gérant : LÉON BAYLE.

IMPRIMERIE FRANÇAISE, Maison J. Dangon, GEORGES DANGON, imprimeur
123, rue Montmartre, Paris (2e)